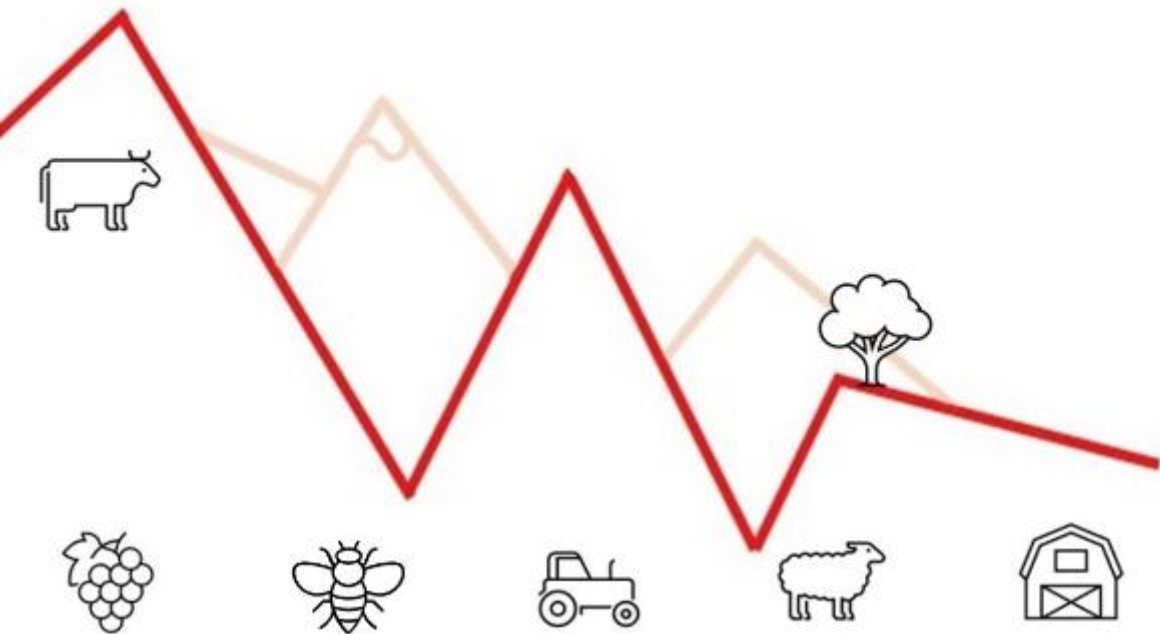


Commune d'Ayent

Protection des sols et remodelage de terrain en zone agricole



Sommaire

1. **Présentation / CCS-VS**
2. **Généralités / notions de fertilité des sols**
3. **Situation régionale (Ayent)**
4. **Remodelage de terrain en zone agricole**
5. **Révision totale LC / OC**



14.01.2026



1. Présentation / CCS-VS

- 2013-2018: [PNR68](#) - constat de l'état des sols et recommandations
- 2020: [Stratégie Sol Suisse](#)
- 2021: [KOBO](#)
- 2021: [CCS-VS](#)



14.01.2026



2. Généralités



14.01.2026



2. Généralités, constituants des sols

- **Constituants minéraux** issus de l'altération des roches (classés selon taille/granulométrie)
- **Constituants organiques** (pédofaune, bactérie, champignons, matière organique morte).
Le sol constitue un immense réservoir de biodiversité. En moyenne, un sol naturel peut contenir plus d'un milliard d'individus dans 1 g de sol.
- **Liquides** (appelée la «solution du sol») = eaux, substances dissoutes (anions, cations, glucides, minéraux, etc.
- **Gaz** (idem air que nous respirons = azote, oxygène, CO₂ + respiration des racines (CO₂, CH₄, etc.)



14.01.2026



Rappels / état des connaissances / pratiques

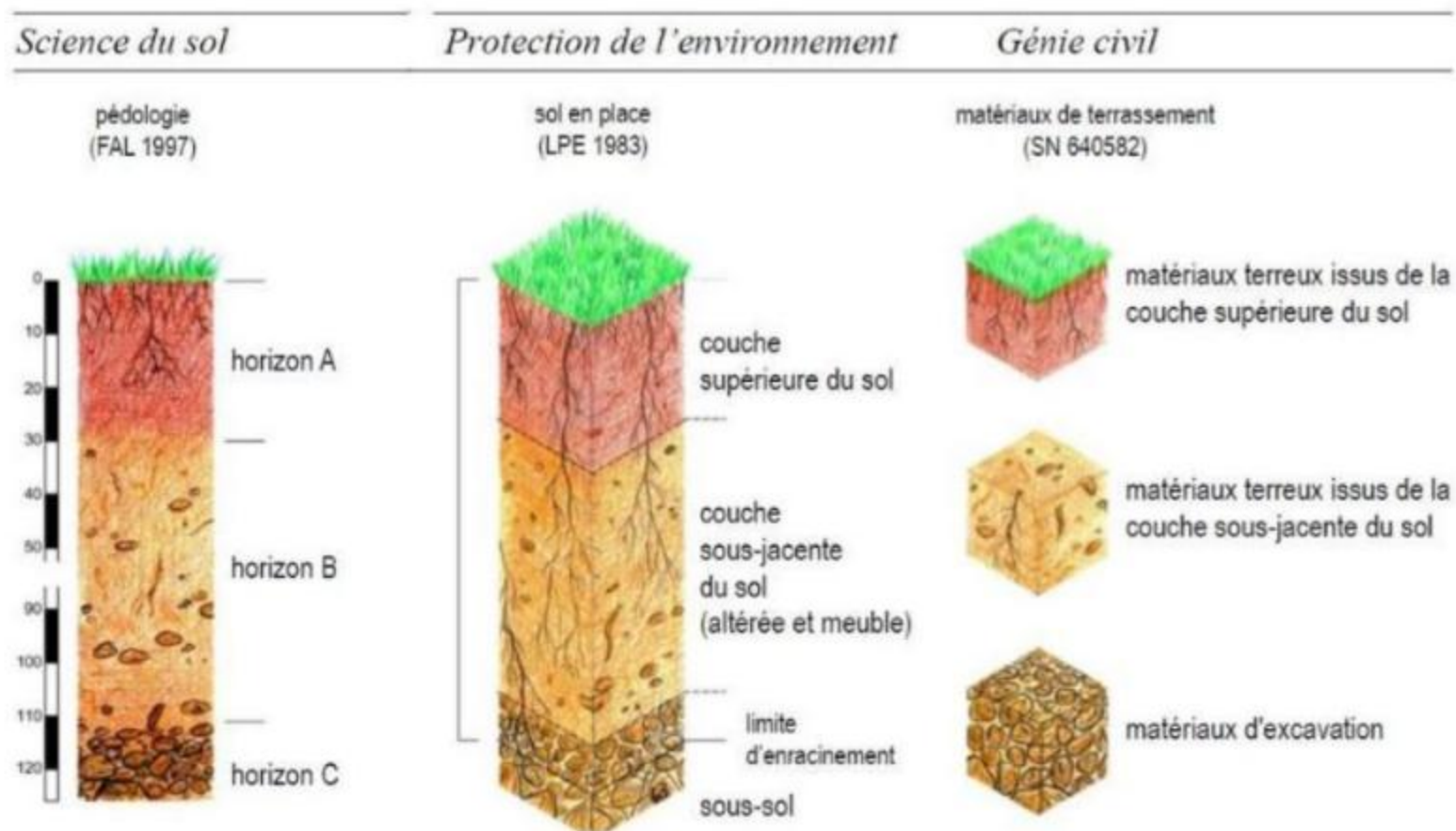


Figure 1 : Les différentes définitions du sol et le champ d'application de la LPE (Source : Sol et construction. Etat de la technique et des pratiques, OFEV 2015).

2. Généralités, fertilité des sols



- **Propriétés physiques:** texture, structure, porosité, perméabilité à l'eau et à l'air, réserve utile,...
- **Propriétés chimiques:** pH, capacité d'échange cationique (CEC), teneurs en éléments (P, N, K,...), taux de calcaire (total et/ou actif),...
- **Propriétés biologiques :** biomasse microbienne, activité lombricienne, activité enzymatique,...
- Influencées par la teneur et le comportement des matières organiques MO (C/N, taux de minéralisation,...).
- **Fertilité du sol :** capacité du sol à assurer un certain nombre de fonctions.



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture



PARTENARIAT MONDIAL SUR LES SOLS



14.01.2026



2. Généralités, fonctions des sols



- **Production** : biomasse, denrées alimentaires, fourrages, bois et fibres.
- **Régulation** : réguler les cycles de l'eau, des substances, de l'énergie, fonction de filtre, de tampon ou de réservoir, et à transformer des substances.
- **Habitat** : milieu de vie pour les animaux, les plantes et autres organismes.
- Source de matière première : matériaux construction
- Archivage : informations sur notre histoire naturelle et culturelle.



14.01.2026



2. Généralités, fertilité des sols



Fonction de production



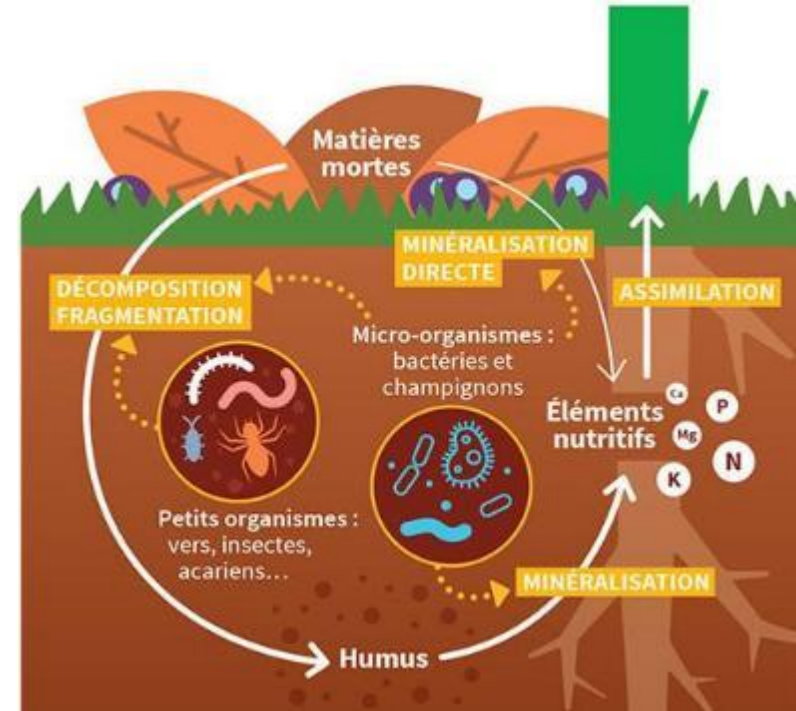
14.01.2026



2. Généralités, fertilité des sols



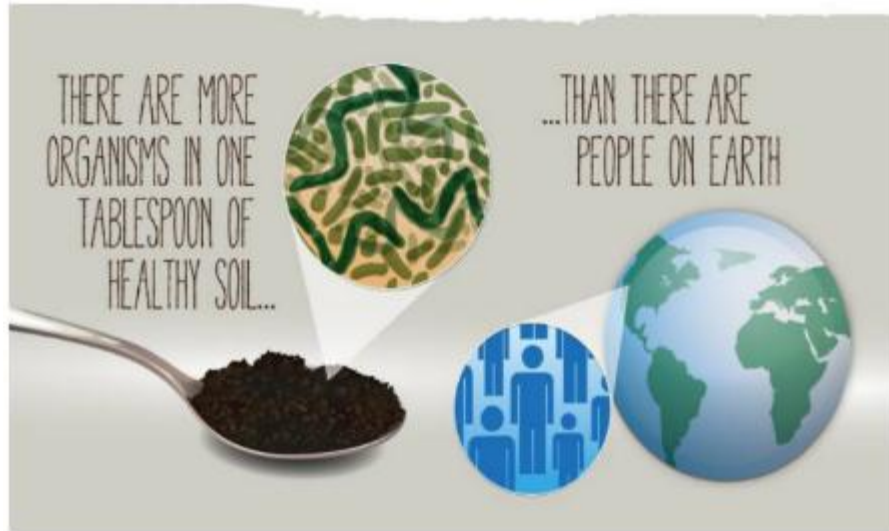
Fonction de
régulation



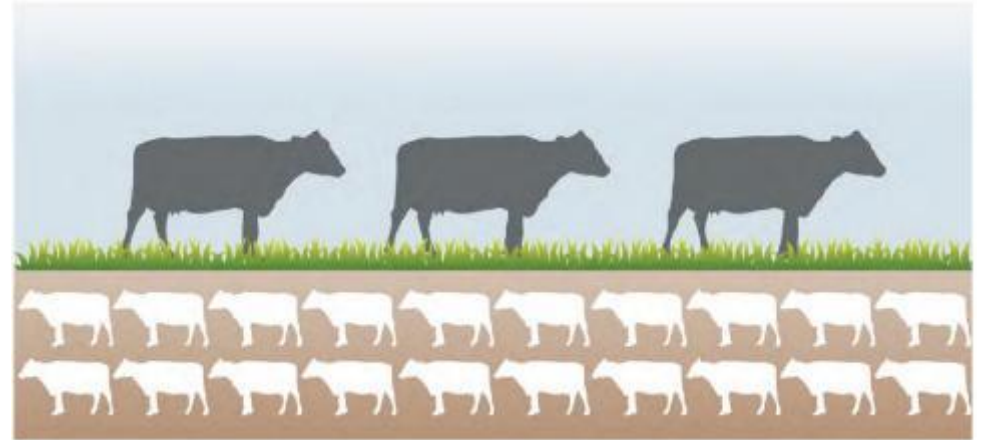
14.01.2026



2. Généralités, fertilité des sols



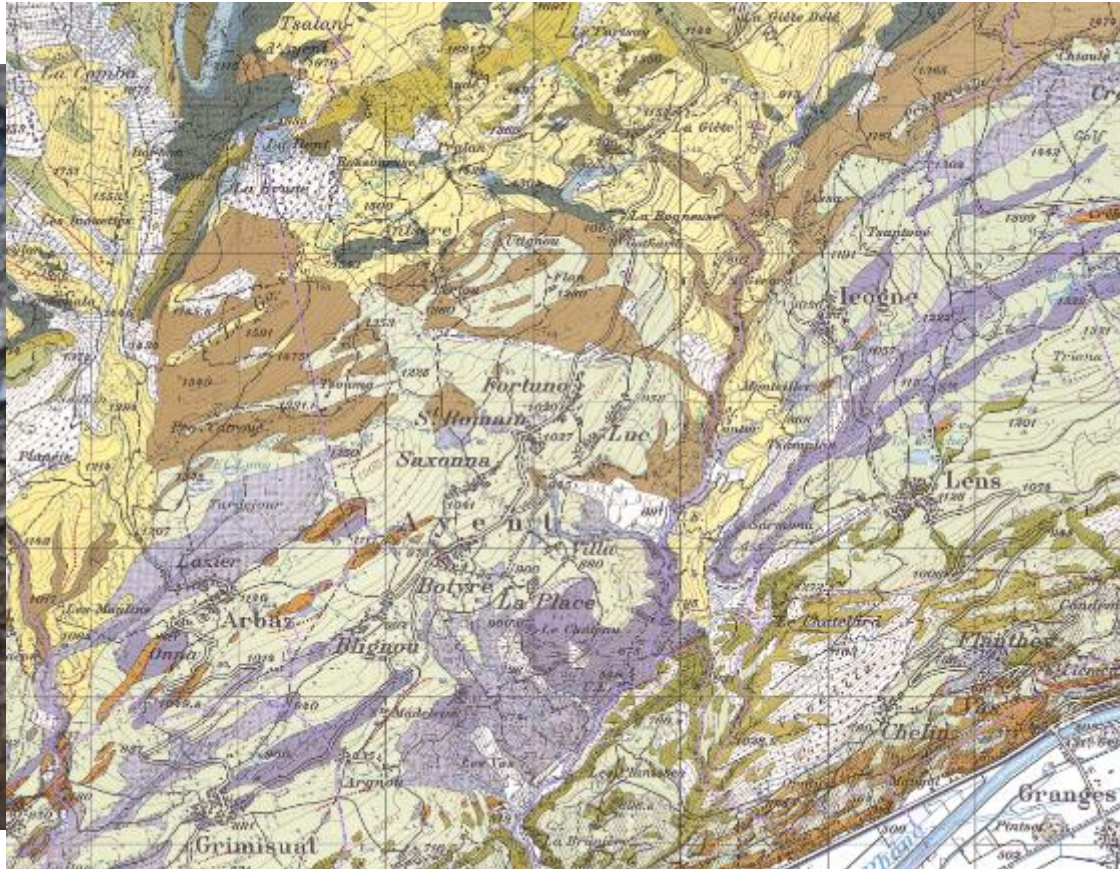
**Fonction
d'habitat**



14.01.2026



3. Situation régionale (Ayent)



14.01.2026



4. Remodelage de terrain en zone agricole

Sur la base d'un sol naturel (composé d'une couche supérieur et d'une couche sous-jacente) formé à partir d'un sous-sol géologique, l'excavation de ces substrats engendre des matériaux d'excavation d'une part, et des matériaux terreux d'autre part (figure 1).

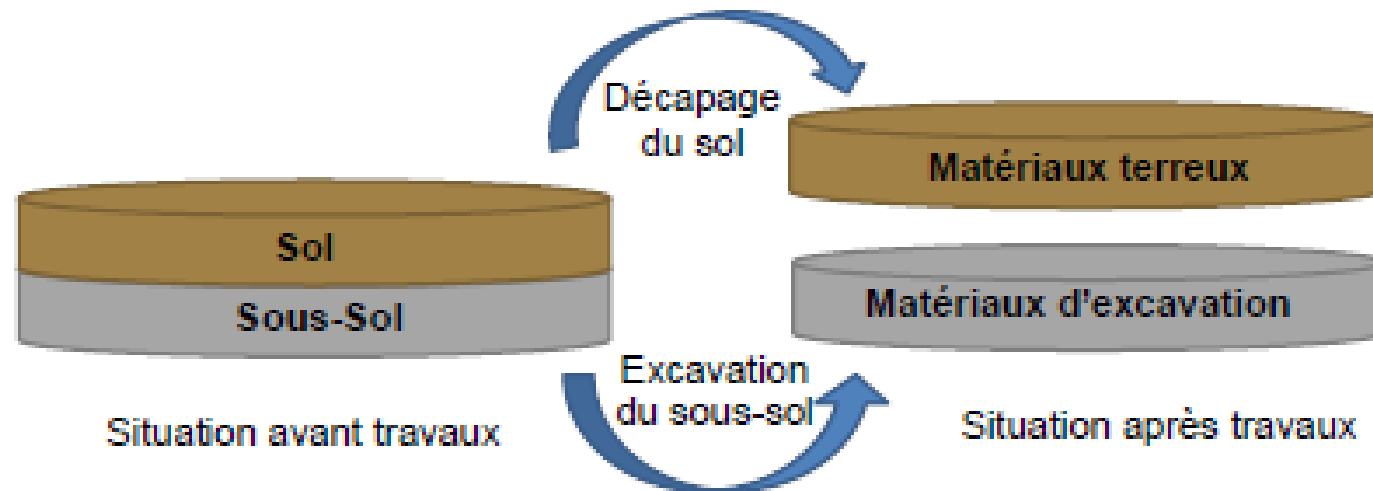


Figure 1



14.01.2026



4. Remodelage de terrain en zone agricole

Constat – quelques bon exemples



14.01.2026



4. Remodelage de terrain en zone agricole

Constat – quelques mauvais exemples



14.01.2026



4. Remodelage de terrain en zone agricole

Constat – réalité de terrain

- Manque de connaissance des bureaux de génie civil / machinistes / contre-maîtres / etc. – confusion dans la terminologie
- Surface à disposition pour le stockage provisoire des matériaux insuffisante
- Coûts et localisation des DTA
- Topographie
- Manque d'anticipation dans un système constitué de longues procédures d'autorisation de construire
- ...



14.01.2026



4. Remodelage de terrain en zone agricole

Constat – étude 2023 – 2025

- ▲ Analyse systématique d'anciens remblais sur la totalité du territoire valaisan
 - 45 cas étudiés en zone agricole
 - Tous sols confondus (sols situés en plaine du Rhône, dans les vallées latérales et sur les coteaux)
 - Toutes pratiques confondues (apports uniquement de matériaux en surface, décapage préalable du sol en place, etc.)
- ▲ Comparaison avec des sites «témoins» (= sols naturels)
- ▲ Paramètres d'étude basés principalement sur la fonction de production du sol

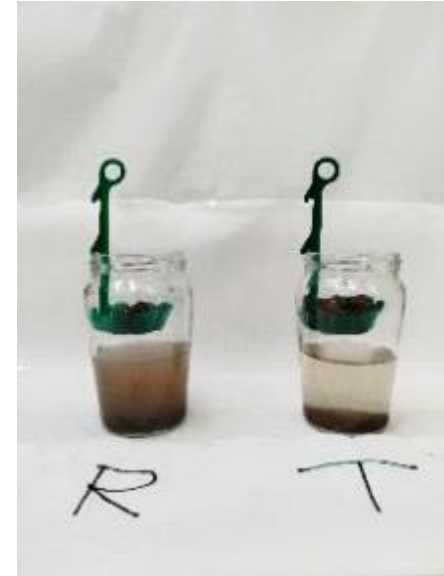
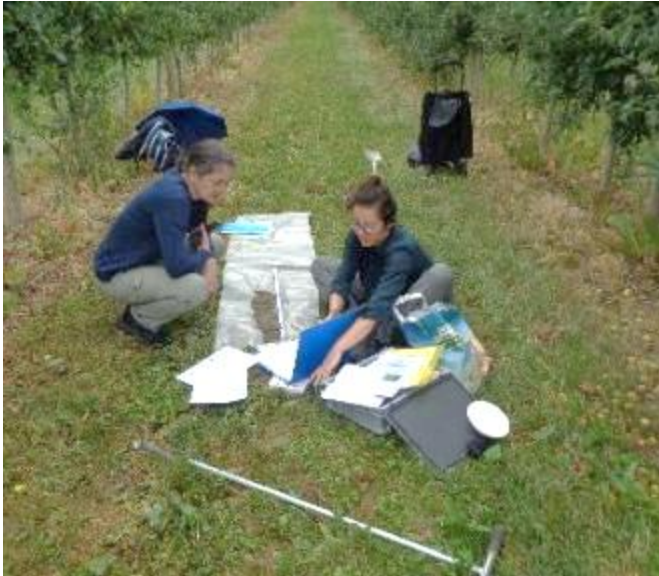


14.01.2026



4. Remodelage de terrain en zone agricole

Constat – étude 2023 – 2025



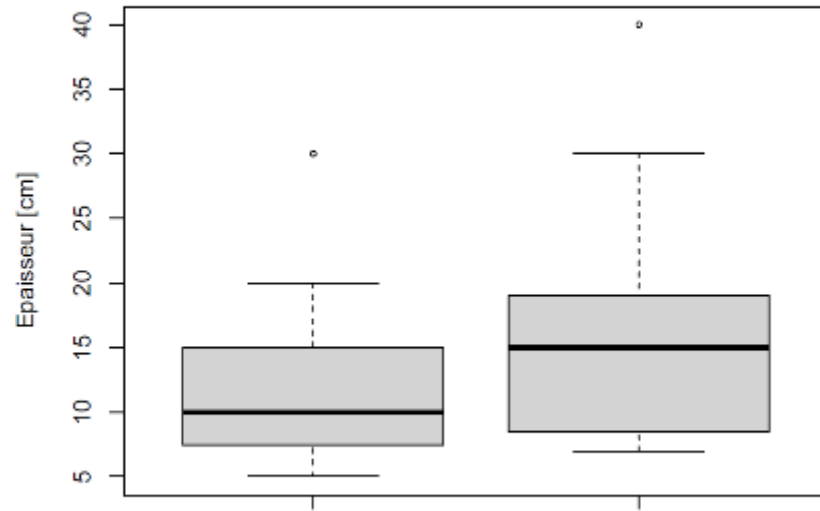
14.01.2026



4. Remodelage de terrain en zone agricole

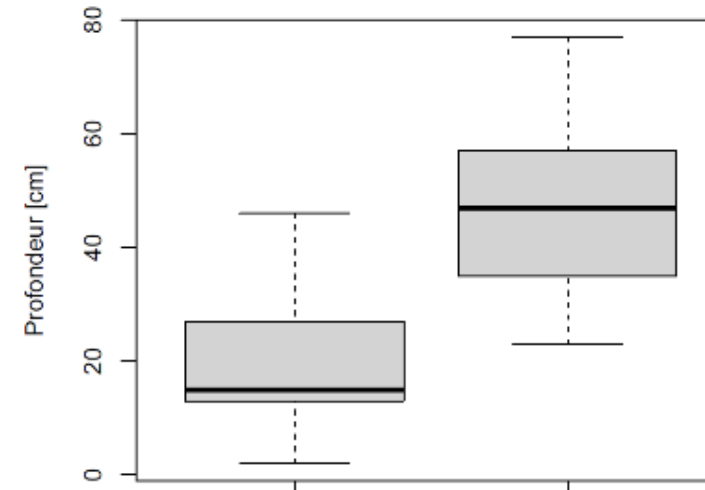
Constat – étude 2023 – 2025 -bilan

Graphique boxplot : Epaisseur de l'horizon A



Epaisseur de l'horizon A : Remblais VS. Témoins

Graphique boxplot : profondeur utile(calculée)



Remblais VS. Témoins



14.01.2026



4. Remodelage de terrain en zone agricole

Constat – étude 2023 – 2025 - bilan

- ▲ La grande majorité des sites étudiés ont été remblayés avec des matériaux d'excavation («terre criblée» par ex.)
- ▲ La grande majorité des sites étudiés ont fait l'objet de remblais sur des sols initialement non dégradés, mais avec des limitations agricoles (pente / topographie, profondeur, hydromorphie)
- ▲ aucun site n'a fait l'objet d'un décapage complet du sol en place (horizon A + B) avant dépôt des matériaux d'excavation. Généralement uniquement horizon A, parfois aucun décapage préalable.



14.01.2026



4. Remodelage de terrain en zone agricole

Constat – étude 2023 – 2025 - bilan

- ▲ **80% des remblais réalisés à ce jour impliquent une détérioration des sols = perte de fertilité et incidence sur les rendements agricoles**
 - profondeur utile diminuée
 - taux de matière organique moindre
 - épaisseur réelle des horizons diminuée
 - structure détériorée (même après 5 – 10 ans de réalisation!)



14.01.2026



5. Révision totale LC / OC

Modification du sol naturel (hors zone): art. 44 al.4 et 5 LC, 17, 20 et 30 OC

▲ Le nouveau droit – aspects de la procédure:

- Autorisation de construire obligatoire dans les cas suivants:
 - ▲ Modification du sol naturel dans les sols pollués (OSol), hydromorphes et organiques, secteurs et zones de protection des eaux destinés à protéger les eaux souterraines exploitables et secteurs et zones protégés si le but de protection est mis en péril
- Procédure simplifiée d'annonce dans les cas suivants (cumulatif):
 - ▲ Apport de matériaux terreux (horizon A et/ou B) et horizon A placé sur l'horizon B;
 - ▲ Apport de matériaux non pollués
 - ▲ Surface $\leq 2000 \text{ m}^2$ et hauteur $\leq 50 \text{ cm}$
 - ▲ Attestation par un spécialiste de la protection des sols sur les chantiers (SPSC)
 - ▲ Suivi pédologique par un SPSC
 - ▲ Hors surface d'assolement ou sol présentant la qualité de surface d'assolement
- Aucune démarche dans les cas suivants (cumulatif):
 - ▲ Surface $\leq 500 \text{ m}^2$ et hauteur, respectivement profondeur $< 1 \text{ m}$
 - ▲ Hors surface d'assolement

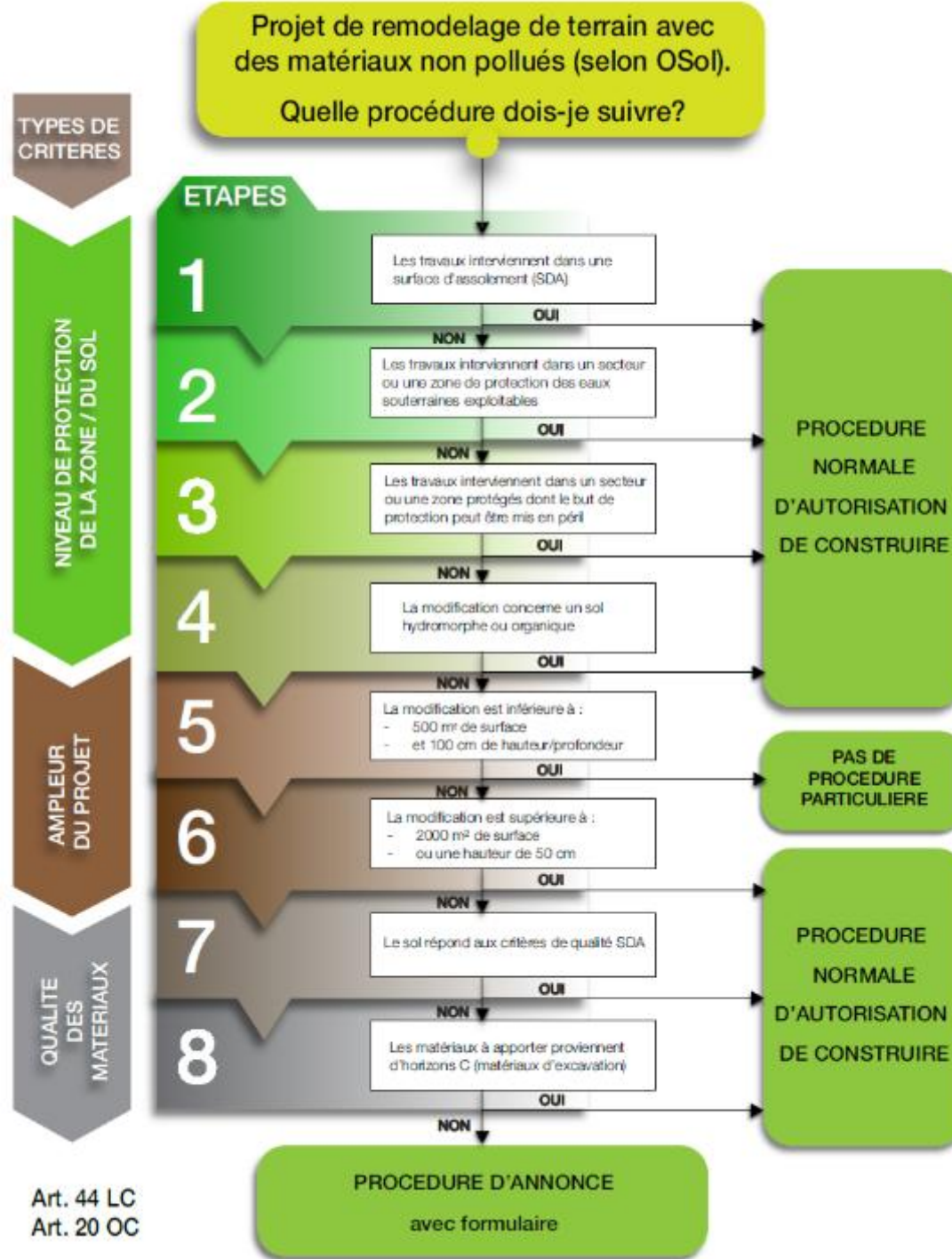
NOTA: Les conditions du droit de l'environnement et de la protection des sols s'appliquent dans **tous** les cas de figure



14.01.2026



5. Révision de la procédure de modification du sol



20 et 30 OC



14.01.2026



Art. 44 LC
Art. 20 OC



6. Contacts et ressources

▲ Liens et documents nécessaires:

- [Service administratif et juridique du DMTE \(SAJMTE\)](#)
 - Formulaire de demande d'autorisation de construire
 - Formulaire procédure d'annonce modification du sol naturel
- [Service de l'agriculture \(SCA\)](#)
 - Renseignements généraux
 - Liens/documents nécessaires pour les sols particuliers, bonnes pratiques de chantiers, SPSC, etc.
- [Service de l'environnement \(SEN\)](#)
 - Liens/documents nécessaires pour les zones et secteurs de protection des eaux, sols pollués, SPC, etc.
- **Autres services concernés**
 - [Service du développement territorial](#) (en lien aux SDA notamment)
 - [Service des forêts, de la nature et du paysage](#) (en lien aux zones de protection)
 - [Office cantonal d'Archéologie](#) (en lien aux zones de protection)

NOTA: Les pages concernées des sites internet du SCA et du SEN seront actualisées prochainement avec les différents liens nécessaires (cartes SDA, zones de protection, sols particuliers, etc.)



14.01.2026

